

Le

PROJET d'Agglo



AMBITION
Mes envies
pour mon agglo **2030**



EDITO

Le projet d'Agglo

Chers habitants du territoire de Melun Val de Seine,
Chers élus,
Chers partenaires,
Mesdames et Messieurs,

La Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine est fière de vous présenter son projet d'Agglo « Ambition 2030 », résultat d'un exercice inédit de concertation.

Depuis 2002 et sa création, notre Communauté a bien changé et est désormais forte de 20 communes et 135 000 habitants.

Elle est forte d'un patrimoine culturel, touristique et naturel unique en Île-de-France.

Elle est forte d'une population dynamique, volontaire et tournée vers l'avenir.

Elle est traversée par la Seine, véritable colonne vertébrale de notre territoire et lien entre les communes.

Elle recèle des pôles d'excellence en matière de formations supérieures, de tissu économique, de dynamisme entrepreneurial et associatif, notamment dans nos quartiers.

Elle est armée pour faire face aux défis en termes de transition écologique, de préservation de nos ressources et de solidarité.

Notre territoire est au cœur des changements de notre société.

Le projet d'Agglo « Ambition 2030 » fixe jusqu'en 2030 les orientations stratégiques de la Communauté, dans ses différents domaines d'intervention : développement économique, aménagement et urbanisme, transport et logement, environnement et gestion des ressources, habitat, culture, sport...

Avec cette feuille de route, Melun Val de Seine peut avoir confiance en son avenir.



Thierry Segura,
Vice-Président en charge du pilotage et de la mise en oeuvre du Projet de territoire



Louis Vogel,
Président de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine - Maire de Melun - Conseiller Régional d'Île-de-France

> Les 6 orientations stratégiques

Les élus ont fixé 6 orientations stratégiques pour répondre aux enjeux qui sont ressortis du diagnostic et filtrer les actions issues du travail des élus et de la concertation avec la population. L'objectif ? répondre pleinement aux besoins de notre territoire et à vos attentes.



METTRE EN VALEUR L'AXE SEINE, la colonne vertébrale de notre territoire pour le cadre de vie de ses habitants et l'attractivité touristique.



ACCROITRE L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE afin de renforcer l'emploi et de pérenniser les recettes fiscales (de l'Agglo).



ASSURER LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE DE NOTRE TERRITOIRE, notamment par l'amélioration des mobilités et la préservation des espaces de biodiversité.



ACCOMPAGNER LA RÉUSSITE ÉDUCATIVE et l'essor de l'enseignement supérieur.



AMPLIFIER LA SOLIDARITÉ COMMUNAUTAIRE au travers notamment de l'accès au logement et à la santé.



PROMOUVOIR LA SÉCURITÉ PUBLIQUE à l'échelle intercommunale.

Un plan de 59 actions réparties en 4 thèmes :
On bouge | On agit | On préserve | On est solidaire

p4

p6

p8

p10



« On profite du territoire, de son patrimoine, des loisirs qu'il offre, on le visite et on s'y déplace »

Seine et attractivité touristique

Notre territoire est façonné par la Seine et ses 44 kilomètres de berges. Il est riche de son patrimoine naturel, historique, gastronomique et aéronautique. Tous ces atouts doivent être préservés et mis en valeur pour développer l'attractivité touristique de Melun Val de Seine. Ce qui implique aussi de créer les conditions les plus favorables pour accueillir les touristes.



STRUCTURER L'AXE SEINE

- Mise en œuvre d'un schéma directeur de l'axe Seine prévoyant des aménagements, le développement d'activités de loisirs et du port de Melun.

DÉVELOPPER L'OFFRE D'HÉBERGEMENTS

- Mise en place d'une démarche de recherche et d'accueil d'investisseurs hôteliers et d'autres hébergements professionnels.
- Incitation à la qualification des hébergements existants.
- Encouragement au développement des hébergements ruraux et chez l'habitant.
- Développement d'hébergements insolites.

VALORISER LES PATRIMOINES NATURELS ET HISTORIQUES

- Création d'outils de découverte et de médiation innovants, ludiques et décalés.
- Valorisation touristique des patrimoines historiques.
- Réflexion sur un grand projet permanent à Melun Villaroche sur les thèmes de l'aéronautique et de l'espace.

RENFORCER L'ATTRACTIVITÉ ET FAIRE VENIR SUR LA DESTINATION

- Mobilisation des habitants comme producteurs d'offres et promoteurs du territoire.
- Renforcement de la promotion de la destination, en particulier sur les réseaux sociaux.



Mobilités



Dans un contexte de demande croissante en déplacements, la mobilité durable représente un enjeu primordial pour améliorer la qualité et le cadre de vie de notre territoire. Parallèlement aux mesures destinées à fluidifier et réduire la circulation, l'Agglo va déployer son action pour renforcer l'intermodalité*, encourager l'usage des déplacements actifs (marche et vélo) et développer l'offre et la régularité des transports en commun. Avec pour objectif d'améliorer les conditions de déplacements. La plupart des actions qui seront mises en place s'inscriront dans un plan local des mobilités (ex plan local des déplacements).



PLAN LOCAL DES MOBILITÉS (PLM)

- Cet outil permet de fédérer les acteurs et d'agir sur les différents champs d'intervention des déplacements (stationnements, plans de circulation...). La plupart des actions suivantes alimenteront le PLM.

- Mise en place de stationnements vélos sécurisés sur les gares routières et les lieux de concentration de flux.
- Etude d'un parking relais (P+R)* en gare de Livry-sur-Seine.

DÉVELOPPEMENT DES MODES ACTIFS

- Amplification du déploiement du schéma directeur des liaisons douces (pour favoriser l'usage du vélo pour les déplacements quotidiens ou de loisirs).

RÉGULATION DE LA CIRCULATION

- Modélisation et réduction de la circulation (plans de circulation, allègement du trafic de transit, restrictions de circulation, évolution du stationnement...).
- Etude pour la mise en place d'une zone à faible émission mobilités.
- Accompagnement des plans de mobilité d'entreprises (pour encourager les salariés à utiliser des modes de déplacements alternatifs à la voiture dans son usage individuel).
- Livraison du dernier km (pour réduire le nombre de livraisons).

RENFORCEMENT DES TRANSPORTS EN COMMUN

- Création d'une ligne vers le sud Essonne, entre Saint-Fargeau-Ponthierry et le Coudray-Montceaux.
- Réalisation du TZen2, entre la gare de Melun et Lieusaint.
- Développement de l'offre de bus (renforcement de l'offre d'été, affinement des horaires pour améliorer les correspondances entre le train et le bus, augmentation des fréquences dans les zones d'activités économiques...).
- Mise en site propre des bus sur la RD 372, entre la Plaine du Lys (Dammarie-lès-Lys) et la gare de Melun* pour commencer.
- Mise en place de priorité aux bus aux carrefours à feux.

DÉVELOPPEMENT DE L'INTERMODALITÉ

- Aménagement du pôle d'échanges multimodal de Melun.
- Création de parcs de stationnement relais.



Aménagement du pôle d'échanges multimodal de Melun

* Voir l'abécédaire p 12



On AGIT !

« On agit pour aménager notre territoire, développer l'activité économique et soutenir la création d'emploi, rendre le territoire plus sûr. »

➤ Développement économique

L'Agglo doit accompagner les entreprises installées sur son territoire pour qu'elles y restent et s'y développent. Elle doit aussi favoriser l'implantation de nouveaux entrepreneurs. Ceci implique de répondre aux besoins des uns et des autres en termes de terrains, de locaux, d'animation... À la clé : la création d'emplois et de ressources financières pour l'Agglo.



- Maîtrise du foncier et reconversion de friches industrielles et économiques.
- Développement du parcours immobilier de l'entreprise (création d'un hôtel d'entreprises agroalimentaire, d'une pépinière d'entreprises, d'un hôtel d'entreprises artisanal au sud de la Seine et de tiers-lieux* couvrant l'ensemble du territoire).
- Renforcement de l'animation territoriale et de l'accompagnement des nouvelles entreprises (grâce au recrutement d'un agent développeur économique).
- Poursuivre le développement et la rénovation des zones d'activités économiques.
- Démarrage opérationnel de l'aménagement du Quartier Saint Louis, à Dammarie-lès-Lys.



Quartier Saint Louis



➤ Prévention des inondations

Les crues récentes ont montré la vulnérabilité de certains secteurs du territoire. Consciente de cette situation, l'Agglo se mobilise pour gérer les risques d'inondations et réduire leurs impacts sur les hommes, les biens, les activités économiques et l'environnement.



- Programmes d'Actions de Prévention contre les Inondations (PAPI).
- Etude hydraulique du bassin versant de l'Almont, en vue de mettre en place un programme pluriannuel de travaux en 2025.
- Actions sans regret* sur Le bassin versant de l'Almont (par exemple, la création d'une zone d'expansion de crue à l'intersection de l'Almont et de la route de Voisenon à Maincy).

➤ Sécurité publique

Avec les autres acteurs de la sécurité, l'Agglo agit pour améliorer la sécurité des citoyens et prévenir la délinquance et les incivilités.



- Extension du champ d'action de la police intercommunale, pour assurer la prévention nécessaire au maintien de l'ordre, de la sûreté et de la salubrité publiques dans l'ensemble des communes de l'Agglo.
- Mise en œuvre d'une vidéoprotection mutualisée à l'échelle du territoire avec un Centre de Supervision Urbain intercommunal (CSUi)



- Formation des élus et création d'un livret de sécurité sur les pouvoirs de police et les bonnes pratiques.

* Voir l'abécédaire p 12



On PRÉSERVE !

« Notre territoire est précieux. Nous l'avons reçu en héritage et le transmettrons à nos enfants. Nous devons assurer sa pérennité et protéger durablement ses ressources et ses atouts. »

Aménagement et paysages

Les réflexions menées dans le cadre d'AMBITION 2030 ont mis en évidence le besoin de formaliser une prospective d'aménagement de notre territoire sur le long terme avec pour objectifs d'arrêter l'étalement urbain, d'atteindre le zéro artificialisation nette des sols*, de mettre en œuvre le principe de respect de l'environnement et de préserver des espaces de biodiversité. Cette volonté se concrétisera dans le cadre du futur Schéma de Cohérence Territorial (SCoT).

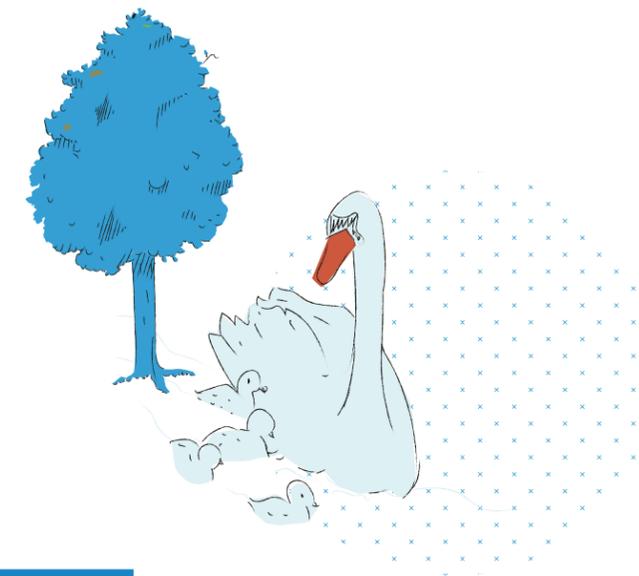


- Elaboration du Schéma de Cohérence Territorial (SCoT).
- Elaboration d'un atlas intercommunal de la biodiversité.
- Mise en œuvre de partenariats avec les agriculteurs pour le développement de la trame verte et bleue*.
- Mise en œuvre du plan de paysage du Val d'Ancœur.
- Réalisation d'un atlas de paysages.

- Actualisation du Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE).
- Définition d'une boîte à outils pour la gestion des lisières entre milieux urbains et grand paysage.



Site Val d'Ancœur



Protection des ressources

Il s'agit ici de préserver des ressources nécessaires à toute vie sur terre, l'eau et l'air, en réduisant notamment les émissions de polluants dans l'atmosphère ou en améliorant les systèmes de traitement des eaux usées, mais également de développer l'exploitation d'énergies renouvelables disponibles sur notre territoire, en particulier la géothermie* pour la production de chaleur.



- Mise en œuvre du plan air renforcé.
- Poursuite du développement des réseaux de chaleur.
- Renforcement de l'efficacité des systèmes d'assainissement.
- Mise en place de capteurs permanents sur les réseaux d'eau potable.
- Extinction ou modulation de l'éclairage public des zones d'activités économiques.
- Installation de panneaux photovoltaïques sur le patrimoine communautaire.



Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement

* Voir l'abécédaire p 12





« On est solidaire pour permettre à tous d'avoir un toit, de pouvoir se soigner, de disposer d'une offre adaptée de formation et d'insertion dans l'emploi et d'un soutien éducatif dès le plus jeune âge. »

Habitat

L'Agglo s'est fixée pour objectifs de répondre aux besoins en logements et en hébergement des habitants, de favoriser le renouvellement urbain et la mixité sociale, d'améliorer la performance énergétique de l'habitat et l'accessibilité aux personnes handicapées, tout en assurant une répartition équilibrée et diversifiée de l'offre de logements entre les communes. Des objectifs inscrits dans le Programme Local de l'Habitat qui est lui-même intégré dans le projet d'Agglo.

- Achèvement et mise en œuvre du Programme Local de l'Habitat (PLH)

En matière de construction neuve, le PLH vise à poursuivre l'effort de construction de logements pour répondre aux besoins de tous, dans le cadre d'une trajectoire plus soutenable et maîtrisée. Il pose les principes d'un développement qualitatif, écologique et durable, valorisant l'identité du territoire.

En matière de logements existants, le PLH prévoit des actions pour amplifier la réhabilitation et l'adaptation du parc, pour un habitat sain et économe en énergie.

Une maison de l'habitat permettra de se doter des moyens de conseiller et d'orienter l'ensemble des ménages qui ont un projet habitat (amélioration, accession, locatif social, rapports locatifs).

- Achèvement et mise en œuvre du schéma directeur d'accueil des gens du voyage (réalisation d'une aire de grand passage à Villiers-en-Bière et d'un terrain familial à Dammarie-lès-Lys).



Programme Local de l'Habitat

Santé

Confrontée à la désertification médicale, l'Agglo porte son effort sur le développement de l'offre de premier soin (médecins généralistes). Elle se mobilise également sur la prévention et la promotion de la santé notamment pour les populations les plus fragiles (jeunes, personnes âgées, habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV)). Ces priorités sont inscrites dans le Contrat Local de Santé.



- Mise en œuvre du Contrat local de santé.
- Etude de structuration de la filière santé. Elle permettra de déterminer les actions pour améliorer la démographie médicale, l'accès aux soins, ainsi que la prévention et la promotion de la santé.
- Elargissement à l'ensemble du territoire communautaire des actions en place

dans les QPV, liées à la prévention de la santé, l'hygiène et l'accompagnement à la parentalité.



Contrat Local de Santé

Politique de la ville et insertion dans l'emploi

A travers le contrat de ville*, l'Agglo s'engage, avec ses partenaires, auprès des habitants des quartiers prioritaires pour réduire les inégalités et améliorer leurs conditions de vie. Elle a notamment fait de l'emploi, de l'insertion et de la formation professionnelle une de ses priorités. Elle maintiendra ses efforts dans le cadre d'AMBITION 2030.



- Renouvellement du Contrat de ville sur les communes de Melun, Le Mée-sur-Seine et Dammarie-lès-Lys (poursuite de l'Atelier, du Programme de Réussite Educative, du Plan persévérance scolaire, de la Cité Educative, de Micro-folie...).
- Déploiement de la Cité de l'emploi.
- Déploiement des dispositifs d'insertion au plus près des bénéficiaires (Soutien

des opérateurs de l'emploi et de l'insertion comme la Mission Emploi Insertion Melun Val de Seine, le Hub de la Réussite-E2C, Travail Entraide).



Cité de l'emploi

Enseignement Supérieur

Le territoire accueille deux universités et des structures spécialisées représentant plus de 4000 étudiants. L'Agglo entend conforter son positionnement comme pôle d'enseignement majeur du Sud-Est francilien. Au-delà de la formation initiale, elle veut promouvoir les outils de formation continue et professionnelle, qualifiante ou diplômante, en partenariat avec les principales filières économiques du territoire.

- Anticipation de nouvelles implantations de formations supérieures par des acquisitions immobilières.
- Recherche de formations supplémentaires, notamment en faveur des nouvelles technologies.



ABECEDAIRE

> **ACTIONS SANS REGRET :**

des actions bénéfiques et utiles en soi pour le territoire quelle que soit la situation future.

> **CONTRAT DE VILLE :**

un cadre partenarial qui concrétise l'intervention des pouvoirs publics en faveur des quartiers prioritaires de la politique de la ville. Conclu à l'échelle intercommunale, le contrat de ville repose sur trois piliers : la cohésion sociale, le renouvellement urbain et le cadre de vie et le développement économique et l'emploi.

> **GÉOTHERMIE :**

désigne à la fois la science qui étudie les phénomènes thermiques internes du globe terrestre et la technologie qui vise à les exploiter. Par extension, la géothermie désigne aussi l'énergie géothermique issue de l'énergie de la Terre qui est convertie en chaleur.

> **INTERMODALITÉ :**

pour des personnes et des marchandises, le fait d'utiliser différents types de transports au cours d'un même voyage.

> **PARKING RELAIS (P+R) :**

un espace de stationnement pour automobiles, situé en périphérie d'une ville et destiné à inciter les automobilistes à accéder au centre-ville en transport en commun, en leur permettant de remiser leur véhicule dans un parking jusqu'à leur retour.

> **TIERS-LIEUX :**

des espaces où le travail se mélange à d'autres aspects de la vie en collectif permettant ainsi de développer le lien social. Exemples : coworking, atelier partagé, fablab, garage solidaire, friche culturelle...

> **TRAME VERTE ET BLEUE :**

une démarche qui vise à maintenir et à reconstituer un réseau pour que les espèces animales et végétales puissent, comme l'homme, circuler, s'alimenter, se reproduire, se reposer... et assurer ainsi leur cycle de vie. La partie « verte » correspond aux milieux naturels et semi-naturels terrestres et la composante « bleue » fait référence au réseau aquatique et humide (fleuves, rivières, zones humides...).

> **ZÉRO ARTIFICIALISATION NETTE DES SOLS :**

l'artificialisation des sols consiste à transformer un sol naturel, agricole ou forestier, par des opérations d'aménagement pouvant entraîner une imperméabilisation partielle ou totale pour construire des logements, des commerces, des équipements publics...

Le zéro artificialisation nette des sols est une notion inscrite dans le plan biodiversité en 2018. L'objectif est de ne plus artificialiser à terme les sols, tout en laissant la possibilité de compenser cette artificialisation (d'où l'usage du mot « net ») grâce à une action contraire de renaturation.



01 64 79 25 25

www.melunvaldeseine.fr

[agglomelunvaldeseine](https://www.facebook.com/agglomelunvaldeseine)

